



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 5825

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le taux d'occupation des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) par des étrangers déboutés du droit d'asile. Il le prie de bien vouloir lui communiquer ce taux d'occupation, au plan national, pour chacun des mois suivants : août 2012, septembre 2012.

Texte de la réponse

Au mois d'août 2012, 13,9 % des personnes hébergées en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) étaient déboutés du droit d'asile, et 11 % étaient déboutés en présence indue (ayant dépassé le délai de présence autorisé et sans titre de séjour au titre de l'asile). Au mois de septembre 2012, le taux de présence de déboutés en CADA s'élevait à 14,6 % et le taux de déboutés en présence indue s'élevait à 11 %.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5825

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5340

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7395